



Le plan d'action et la mise en œuvre

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Table des matières

| | | |
|-----|---|----------|
| I. | Le plan d'action | 2 |
| | La structure du plan d'action | 2 |
| II. | La mise en œuvre | 8 |
| | La structure de gestion | 8 |
| | La révision du plan et des règlements d'urbanisme | 9 |
| | Le monitoring | 10 |

Le plan d'action

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) précise que le schéma d'aménagement et de développement doit être accompagné d'un plan d'action en vue de sa mise en œuvre. Celui-ci doit établir les étapes de mise en œuvre, les responsables et les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions. Outre les obligations légales, le plan d'action vient compléter le schéma d'aménagement et de développement révisé. Il est relié aux orientations et aux objectifs du schéma et constitue la pierre angulaire nécessaire au passage de la planification à la réalisation.

La structure du plan d'action

Le plan d'action est structuré en fonction des cinq grandes orientations d'aménagement et des grands objectifs présentés au chapitre 4 | Les grandes orientations. Les actions représentent les interventions concrètes mises en place afin de mener à l'atteinte d'une cible ou au dépôt d'un livrable. On retrouve trois catégories d'actions :

- **Documentation et planification** : De manière non limitative, ce sont les plans, les inventaires, les études, les concepts, les politiques et les planifications particulières, les documents promotionnels, les documents de sensibilisation, les ouvrages de référence, etc.
- **Réalisation matérielle** : Implique une matérialisation de l'action, telle qu'une infrastructure, un équipement, etc.
- **Organisation et partenariat** : Poursuite de partenariats avec divers intervenants, représentations de la Ville auprès de différentes instances, ententes, gouvernance, etc.

Certaines actions se voient attribuer un horizon de mise en œuvre, alors que d'autres s'effectuent en continu. Pour chacune des actions, l'échéancier de réalisation est identifié et se détaille ainsi :

- **Court terme** : sont généralement associées à des actions qui nécessitent une prise en charge immédiate;
- **Moyen terme** : comportent un caractère moins urgent, bien que prioritaire;
- **Long terme** : sont nécessaires, mais ne constituent pas une priorité immédiate;
- **En continu** : sont déjà en place ou doivent être effectives en continu une fois quelles sont entreprises.

Également, pour chacune des actions, les partenaires pour la réalisation sont identifiés. Il peut s'agir de ressources internes, d'acteurs du milieu et de différentes organisations. Leur rôle et leur degré d'implication peuvent varier d'une action à l'autre.

Grande orientation 1 : Offrir des milieux de vie de qualité en priorisant les quartiers existants

TABLEAU 6-1 | Liste des actions de l'orientation 1

| Action | Catégorie | Échéancier | Partenaire |
|---|--------------------------------|-------------|---|
| Grand objectif 1.1 Offrir des milieux de vie complets et dynamiques | | | |
| Identifier des noyaux de proximité comprenant des usages commerciaux et de services | Documentation et planification | Court terme | Promotion Saguenay Comités de quartier Organismes de loisirs STS Direction de la santé publique |
| Élaborer une planification stratégique visant à prioriser les investissements et les interventions dans les quartiers anciens | Documentation et planification | Moyen terme | |
| Cibler les secteurs ayant des besoins spécifiques concernant les infrastructures communautaires et de loisir | Documentation et planification | Long terme | |
| Identifier des axes de connexion potentielle entre les milieux de vie et les grands pôles de services à des fins de transport actif | Documentation et planification | Court terme | |
| Grand objectif 1.2 Favoriser une diversité d'habitation et de densité en fonction des besoins | | | |
| Sonder et documenter les besoins des citoyens en matière de logements | Documentation et planification | Moyen terme | Organismes communautaires SCHL SHQ Direction de la santé publique |
| Collaborer à la mise en œuvre du plan d'accès en habitation | Organisation et partenariat | En continu | |
| Grand objectif 1.3 Limiter l'étalement urbain et assurer une saine gestion des nouveaux développements | | | |
| Se doter d'un plan directeur de développement résidentiel | Documentation et planification | Court terme | Promoteurs privés |
| Assujettir le développement dans les zones d'expansion au dépôt d'un plan de développement | Organisation et partenariat | En continu | |
| Se doter d'une stratégie de priorisation du développement résidentiel | Documentation et planification | Court terme | |

Grande orientation 2 : Consolider Saguenay comme capitale boréale

TABLEAU 6-2 | Liste des actions de l'orientation 2

| Action | Catégorie | Échéancier | Partenaire |
|---|--------------------------------|-------------|---|
| Grand objectif 2.1 Consolider les piliers économiques existants et développer les secteurs économiques émergents | | | |
| Mettre en place une veille économique pour capter le maximum d'opportunités d'affaires | Organisation et partenariat | Court terme | Promotion Saguenay Institutions de recherche |
| Mettre en place une stratégie favorisant la recherche et l'innovation | Documentation et planification | Moyen terme | Chambre de commerce |
| Grand objectif 2.2 Assurer le rayonnement et le dynamisme de Saguenay comme pôle urbain de services publics | | | |
| Se doter d'une planification spécifique pour la Cité du Savoir et de la Santé | Documentation et planification | Court terme | Institutions publiques |
| Créer des pôles d'innovation dans les secteurs stratégiques | Documentation et planification | Court terme | Promotion Saguenay MEI |
| Grand objectif 2.3 Renforcer et assurer la complémentarité des centralités urbaines | | | |
| Doter les centres-villes d'un plan de développement stratégique | Documentation et planification | Moyen terme | Promotion Saguenay Associations de centres-villes Institutions publiques Organismes d'attraction |
| Mettre en place des mécanismes de priorisation des investissements publics à l'intérieur des centres-villes et des centralités | Documentation et planification | En continu | |
| Planifier, en partenariat avec les institutions publiques, la localisation des services publics à l'intérieur des centres-villes et des centralités | Organisation et partenariat | Moyen terme | |
| Promouvoir le mode de vie et les milieux urbains dans les communications officielles de la Ville de Saguenay | Documentation et planification | En continu | |
| Grand objectif 2.4 Assurer la localisation stratégique des fonctions commerciales, de services et industrielles | | | |
| Améliorer la qualité architecturale du cadre bâti et des aménagements urbains des artères commerciales et para-industrielles | Réalisation matérielle | Long terme | Regroupements de commerçants Port Saguenay |
| Poursuivre le développement de la zone industrialo-portuaire de Grande-Anse pour les industries de grand gabarit. | Réalisation matérielle | Court terme | Promotion Saguenay |

Grande orientation 3 : Favoriser la mobilité durable et l'intermodalité

TABLEAU 6-3 | Liste des actions de l'orientation 3

| Action | Catégorie | Échéancier | Partenaire |
|---|--------------------------------|-------------|---|
| Grand objectif 3.1 Favoriser les déplacements actifs | | | |
| Adopter une politique de la rue complète | Documentation et planification | Court terme | Vélo-Québec STS MTQ Entreprises en transport |
| Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité durable intégrée | Documentation et planification | Court terme | |
| Réviser le règlement de lotissement pour y intégrer des éléments de connectivité piétonne et cyclable | Documentation et planification | Court terme | |
| Optimiser les liens cyclopiétonniers entre les deux rives du Saguenay à Chicoutimi | Réalisation matérielle | Moyen terme | |
| Mettre en place une instance d'innovation en mobilité durable | Organisation et partenariat | Moyen terme | |
| Grand objectif 3.2 Favoriser l'intermodalité et assurer un déploiement fonctionnel des réseaux pour le transport de marchandises | | | |
| Construire une voie de contournement ferroviaire | Réalisation matérielle | Long terme | MTQ Promotion Saguenay |
| Poursuivre les études et les analyses concernant le besoin d'un nouveau pont au-dessus de la rivière Saguenay | Documentation et planification | En continu | |
| Participer aux travaux de planification du transport des marchandises à l'échelle régionale | Organisation et partenariat | En continu | |
| Grand objectif 3.3 Offrir des modes de transport alternatif efficaces | | | |
| Participer au déploiement du service de vélopartage dans différents secteurs urbains de Saguenay | Organisation et partenariat | En continu | STS |
| Promouvoir les transports alternatifs dans les communications officielles de la Ville de Saguenay | Réalisation matérielle | Court terme | |

Grande orientation 4 : Protéger et valoriser les milieux naturels et le patrimoine

TABLEAU 6-4 | Liste des actions de l'orientation 4

| Action | Catégorie | Échéancier | Partenaire |
|---|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Grand objectif 4.1 Favoriser le développement et la mise en valeur des activités agricoles | | | |
| Mettre sur pied un comité de gestion pour le développement des activités agricoles | Organisation et partenariat | Moyen terme | UPA |
| Contrôler les usages non agricoles à l'intérieur de la zone agricole permanente à l'aide d'outils adaptés | Documentation et planification | En continu | CCA CPTAQ |
| Poursuivre les efforts de mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole et du Plan d'agriculture urbaine | Documentation et planification | En continu | MAPAQ |
| Grand objectif 4.2 Favoriser un développement polyvalent du milieu forestier | | | |
| Adapter le plan de gestion forestière selon les nouvelles préoccupations en matière d'aménagement forestier durable | Documentation et planification | Moyen terme | MFFP |
| Promouvoir et mettre en valeur les paysages et les territoires forestiers à des fins d'éducation et de loisirs | Organisation et partenariat | En continu | MELCC Organismes de conservation |
| Se doter de critères relatifs à l'aménagement forestier dans les secteurs sensibles et en bordure des lacs et cours d'eau | Documentation et planification | Court terme | Institutions publiques |
| Grand objectif 4.3 Protéger et mettre en valeur les composantes significatives d'ordre historique et culturel | | | |
| Mettre à jour l'inventaire des éléments d'intérêt patrimoniaux | Documentation et planification | Moyen terme | MCC Promotion Saguenay |
| Maintenir et développer les programmes d'aide-conseil et les outils pour la protection et la restauration patrimoniale | Organisation et partenariat | En continu | |
| Réaliser les processus de reconnaissance de bâtiments et de sites patrimoniaux selon leur potentiel | Documentation et planification | En continu | |
| Grand objectif 4.4. Protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt | | | |
| Effectuer la mise à jour de l'inventaire des sites naturels d'intérêt et réaliser une caractérisation de leur potentiel | Documentation et planification | Moyen terme | MFFP |
| Adopter et mettre en œuvre le Plan régional des milieux humides et hydriques | Documentation et planification | Court terme | OBV Saguenay |
| Poursuivre et concrétiser la reconnaissance des territoires d'intérêt à caractère exceptionnel | Documentation et planification | En continu | MELCC Organismes de conservation |
| Se doter d'une politique de verdissement | Documentation et planification | Court terme | |

Grande orientation 5 : Aménager des environnements résilients et sécuritaires

TABLEAU 6-5 | Liste des actions de l'orientation 5

| Action | Catégorie | Échéancier | Partenaire |
|--|--------------------------------|-------------|-----------------------|
| Grand objectif 5.1. Atténuer les vulnérabilités face aux changements climatiques | | | |
| Se doter d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et assurer l'intégration de son contenu aux différents outils règlementaires | Documentation et planification | En continu | MELCC |
| Collaborer aux travaux de séquestration de carbone par l'identification de sites potentiels | Documentation et planification | En continu | |
| Grand objectif 5.2. Assurer une gestion des contraintes naturelles et anthropiques | | | |
| Exercer une surveillance des plans d'eau, des bandes riveraines et des aires de protection des prises d'eau potable | Documentation et planification | En continu | MELCC OBV Saguenay |
| Se doter de critères d'aménagement pour l'implantation d'infrastructures et d'équipements d'utilité publique | Organisation et partenariat | Long terme | |
| Poursuivre les efforts de réhabilitation des terrains contaminés | Documentation et planification | En continu | |
| Effectuer une étude d'appréciation des risques de submersion et d'érosion des berges dans un contexte de changements climatiques | Documentation et planification | Court terme | |

La mise en œuvre

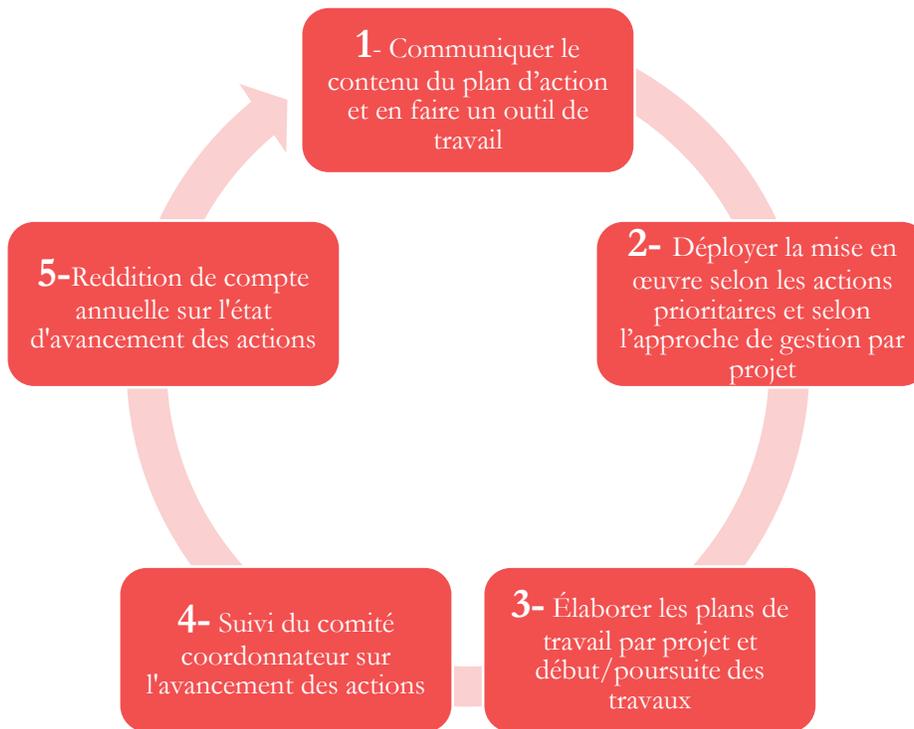
La structure de gestion

La mise en œuvre du schéma d'aménagement implique la réalisation de nombreuses actions énoncées au plan d'action présenté à la section précédente. Une structure de gestion par projet sera utilisée afin de permettre une prise en charge claire des travaux par les responsables identifiés.

La gestion par projet est un processus commun à toutes les actions qui permet une meilleure coordination et une meilleure priorisation des interventions. Lors de la mise en œuvre du projet, celui-ci sera structuré et exécuté en fonction du livrable souhaité. Chaque action doit s'accompagner d'un plan de travail et d'un échéancier. Ces éléments serviront de base à la réalisation de l'action. La gestion par projet facilite le suivi et le respect des échéanciers et instaure également un principe d'équité et de responsabilité partagée.

Les grandes étapes de la mise en œuvre sont décrites à la figure 6-1.

FIGURE 6-1 | Les étapes de la mise en œuvre



Le comité coordonnateur

Afin d'assurer un suivi adéquat du plan d'action et de sa mise en œuvre, un comité coordonnateur sera formé et chargé de la coordination des différents projets associés au schéma d'aménagement. Ce comité sera formé d'un coordonnateur au schéma d'aménagement, de membres du conseil municipal de chacun des arrondissements et de fonctionnaires du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et des différents services municipales. Il sera également responsable de la reddition de compte qui sera effectué grâce au processus de monitoring lequel sera expliqué à la prochaine section.

La révision du plan et des règlements d'urbanisme

Le plan d'urbanisme ainsi que les règlements relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme devront faire l'objet de révision afin d'assurer leur conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé. Pour ce faire, la Ville de Saguenay entend confier au comité coordonnateur la tâche de procéder à la révision du plan d'urbanisme, et ce, afin d'y intégrer les nouvelles dispositions rendues applicables par l'adoption du SADR.

Ce sera l'occasion de procéder à une mise à jour des données contenues dans les unités de planification et de bonifier, au besoin, les orientations et objectifs. Par la suite, une version révisée des différents règlements d'urbanisme sera déposée pour adoption. Cette version devra être conforme aux dispositions prévues au plan d'urbanisme, qui, lui, devra être conforme aux dispositions prévues au SADR.

En vertu de la LAU, la Ville de Saguenay dispose d'un délai de 2 ans suivant l'entrée en vigueur du SADR pour la mise à jour de son plan d'urbanisme et de ses règlements.

Le monitoring

Le monitoring vise à assurer le suivi des éléments contenus dans le schéma d'aménagement et de développement révisé tout en permettant l'évaluation et le transfert d'information aux différentes parties prenantes, dont les citoyens. Afin d'assurer une reddition de compte efficace, la Ville de Saguenay entend suivre l'évolution du plan d'action par la mise en place d'un processus de monitoring en trois étapes : le suivi des actions, le suivi des indicateurs et le suivi public sous forme de fiches de suivi du schéma d'aménagement et de développement.

Le suivi des actions

Comme première méthode de suivi, la Ville de Saguenay fera une reddition de compte pour l'ensemble des actions identifiées. Ce suivi, effectué sur une base annuelle, permettra d'évaluer le degré d'avancement de chacune des actions prévues au plan d'action et sera présenté au conseil municipal. La synthèse de ce suivi sera disponible à partir des fiches publiques.

Pour ce faire, le schéma d'aménagement et de développement révisé prévoit une fiche de suivi à compléter par les différents intervenants et responsables de la mise en œuvre. Cette fiche est présentée au tableau 6-6.

TABLEAU 6-6 | *Suivi annuel*

| % avancement | Action | Échéance | Suivi |
|---|--------|----------|-------|
| Orientation 1 : Offrir des milieux de vie de qualité en priorisant les quartiers existants | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Le suivi des indicateurs

Ce type de suivi implique plusieurs données quantitatives présentées sous la forme d'indicateurs qui permettent d'assurer le suivi des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement, ainsi que les effets de sa mise en œuvre.

Le tableau 6-7 présente la liste des indicateurs, par grande orientation, que Saguenay a retenus et entend observer au cours des prochaines années. Au besoin, d'autres indicateurs pourraient s'ajouter à cette liste. Dépendamment des données disponibles, certains indicateurs seront analysés sur une base annuelle, quinquennale ou variable en fonction des données disponibles.

TABLEAU 6-7 | Liste des indicateurs de suivi du schéma d'aménagement

| Indicateur | Source | Fréquence de mise à jour |
|---|--|--------------------------|
| Orientation 1 : Offrir des milieux de vie de qualité en priorisant les quartiers existants | | |
| Nombre d'habitants | Institut de la statistique du Québec | annuelle |
| Nombre de ménages | Statistique Canada - Recensement | Quinquennale |
| Solde migratoire interrégional | Institut de la statistique du Québec | annuelle |
| Indice de soutien potentiel | Statistique Canada - Recensement | quinquennale |
| Nombre de mises en chantier | SCHL | annuelle |
| Orientation 2 : Consolider Saguenay comme capitale boréale | | |
| Évolution du produit intérieur brut (PIB) | Institut de la statistique du Québec | variable |
| Nombre d'emplois et d'entreprises par grand secteur économique | Promotion Saguenay – Liste industries et commerces (LIC) | annuelle |
| Distribution du nombre d'emplois dans les pôles d'emplois | Promotion Saguenay – Liste industries et commerces (LIC) | annuelle |
| Mise à jour des projets d'investissement | Multisource | annuelle |
| % locaux vacants dans les centres-villes et les centralités | Promotion Saguenay | variable |
| Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable et l'intermodalité | | |
| Nombre de passagers du transport en commun | Société de transport du Saguenay | annuelle |
| Nombre de km de voies cyclables | Ville de Saguenay | annuelle |
| Parts modales des déplacements domicile-lieu de travail | Statistique Canada - Recensement | quinquennale |
| Nombre de passagers à l'aéroport Saguenay-Bagotville | Promotion Saguenay | annuelle |
| Parts modales des déplacements (tous les déplacements) | MTQ – Enquête origine-destination | variable |
| Tonnage de marchandises transbordées au port de Saguenay | Administration portuaire du Saguenay | annuelle |
| Orientation 4 : Protéger et valoriser les milieux naturels et le patrimoine | | |
| Superficie de la zone agricole permanente | Ville de Saguenay | annuelle |
| Superficie de terres en culture | MAPAQ et Ville de Saguenay | variable |
| Nombre de bâtiments/sites patrimoniaux reconnus | Ville de Saguenay, MCC et Patrimoine Canada | annuelle |
| Superficie et nombre d'aires protégées | Données Québec | annuelle |
| Superficie de boisés urbains à l'intérieur des périmètres urbains | Ville de Saguenay | quinquennale |
| Orientation 5 : Aménager des environnements résilients et sécuritaires | | |
| Indice de qualité de l'air | MELCC | annuelle |
| Nombre de terrains contaminés | MELCC et Ville de Saguenay | annuelle |

Les fiches de suivi

Afin d'assurer d'une bonne communication de l'état d'avancement du plan d'action et pour permettre une diffusion de l'information efficace, un troisième volet est prévu au monitoring. Celui-ci vise spécifiquement à rendre disponible, de façon claire et vulgarisée, l'état d'avancement des travaux en lien avec le schéma d'aménagement, et ce, à l'ensemble des parties prenantes, tout spécialement aux citoyens de Saguenay.

Pour ce faire, la Ville de Saguenay publiera, de façon biannuelle, un rapport sous la forme de fiches résumées, exposant l'évolution des actions ainsi que le suivi des indicateurs. Pour chacune des orientations, il sera possible d'apprécier le suivi des actions, ainsi que des indicateurs, et de prendre connaissance de l'analyse produite. Ces fiches seront publiques et feront office de suivi officiel du schéma d'aménagement et de développement.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.



MAIRESSE



ASSISTANT-GREFFIER